

**Additif à la Décision n° 2015/1903
portant délégation de signature
pour interroger le registre national des refus de prélèvements (RNR)**

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de LAON,

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D 6143-33 et D 6143-36 dudit Code relatifs aux modalités de délégation de signature des Directeurs,

Vu le décret n°97-704 du 30 mai 1997 relatif au registre national automatisé des refus de prélèvements sur une personne décédée d'organes, de tissus et de cellules, et notamment l'article R1232-11,

Vu l'arrêté ministériel du 2 juillet 1998 fixant la date de mise en œuvre du registre précité,

Vu la circulaire ministérielle DGS/DH/EFG n°98-489 du 31 juillet 1998 relative à la mise en service du registre national automatisé des refus de prélèvements d'organes, de tissus et/ou de cellules sur une personne décédée et à la consultation de ce registre par les établissements de santé avant tout prélèvement,

Vu la décision n° 2012/1224 du 22 novembre 2012 portant délégation de signature pour interroger le registre national des refus de prélèvements,

Vu la nomination de Madame Evelyne POUPET, directrice du Centre Hospitalier de Laon, en qualité de directrice du Centre Hospitalier de Châteauroux à compter du 17 octobre 2015,

Vu l'arrêté DH-RH n°2015-64 relatif à la nomination de Monsieur Didier SAADA, directeur du service financier du Centre Hospitalier de Laon, en qualité de directeur par intérim du Centre Hospitalier de Laon, à compter du 17 octobre 2015,

Considérant l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier à compter du 17 octobre 2015 et la composition de l'équipe de coordination des prélèvements,

DECIDE

Article 1 :

Le présent additif a pour objet d'étendre la décision n°2015/1903 établie en date du 17 octobre 2015 portant délégation de signature pour interroger le registre national des refus de prélèvements. Délégation de signature est donnée, en plus des personnes désignées dans la décision n°2015/1903, à Madame Valérie BIEDAL, Attachée d'Administration Hospitalière, aux fins d'effectuer les demandes d'interrogation du registre national automatisé des refus de prélèvements.

Article 2 :

L'exemplaire de signature est annexé au présent additif.

Article 3 :

Le présent additif prend effet le 4 mai 2016. Il sera communiqué à l'Agence de Biomédecine.

Fait à LAON, le 4 mai 2016

Le Directeur par intérim,



Destinataires :

- Monsieur SAADA, Directeur par intérim
- Madame BIEDAL, Attaché d'Administration Hospitalière
- Agence de Biomédecine
- Dossier Garde administrative

Annexe à l'additif de la Décision n° 2015/1903 du 17 octobre 2015
portant délégation de signature

Exemplaire de signature

<p>Monsieur Didier SAADA Directeur par intérim</p>	
<p>Madame Valérie BIEDAL Attachée d'Administration Hospitalière</p>	